

PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTUDES PATH

Conditions générales officielles pour les Institutions d'éducation supérieure dans tous les pays admissibles, à l'exception des États-Unis.

Le Programme de bourse d'études PATH (le « Programme de bourse d'études ») est sponsorisé et géré par la Fondation Ellucian (« Sponsor »).

ADMISSIBILITÉ : Le Programme de bourse d'études PATH est proposé à des institutions d'éducation supérieure sans but lucratif dans des pays sélectionnés ayant reçu l'approbation du ministère de l'éducation supérieure (ou d'un autre ministère du gouvernement national) pour la délivrance de diplômes universitaires techniques (associate's degree) ou de licences (bachelor's degree). Les pays sélectionnés sont la République Dominicaine, le Canada, l'Équateur, la Colombie, le Royaume-Uni, l'Irlande, les Émirats Arabes Unis, le Liban, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les administrateurs, cadres dirigeants et employés (ainsi que les membres respectifs de leur famille et de leur foyer) du Sponsor et de ses filiales ne sont pas admissibles à participer au Programme. Pour les finalités du Programme, le terme « membres de la famille » désigne l'époux/se, le/la partenaire, le parent, le gardien légal, le parent par alliance, le grand-parent, le frère ou la sœur, les enfants et les petit-enfants. Les décisions d'admissibilité sont prises et adoptées par le Sponsor à sa seule discrétion. Le Programme de bourse d'études relève de l'ensemble des lois et il est annulé lorsqu'il est interdit par la loi.

1. **ACCEPTATION DES CONDITIONS OFFICIELLES** : La participation au Programme de bourse d'études constitue l'acceptation par le Candidat de ces Conditions générales officielles ainsi que des décisions du Sponsor et des juges de ce dernier, lesquelles sont définitives à tous égards.

2. **BOURSES D'ÉTUDES** : Chaque subvention globale se compose d'une bourse unique entre 10 000 \$ et 25 000 \$ (USD) pour chaque institution sélectionnée (« Institutions sélectionnées »). L'Institution sélectionnée distribuera les bourses aux étudiants bénéficiaires individuels suivant des montants à hauteur de 1 500 \$ (USD). Les montants individuels supérieurs à 1 500 \$ (USD) requièrent l'approbation du Sponsor. Les Institutions sélectionnées ont la charge de l'ensemble des frais excédant le coût des montants de leur subvention globale comme indiqué aux présentes. Le Sponsor ne saurait en aucune circonstance être redevable de frais ou charges quelconques au-delà du total des montants des subventions globales.

3. **PÉRIODE DE CANDIDATURE** : Les candidatures peuvent être soumises à compter du 14 juin 2021 et doivent être reçues par le Sponsor au plus tard le 14 juillet 2021 à 11:59 Heure de l'Est. Les candidatures soumises après le délai imparti seront prises en compte à la discrétion du Sponsor.

4. COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE : Les candidats doivent obtenir un formulaire officiel de candidature sur la page <https://stayonpath.org/> (« Site »). Les candidats doivent indiquer toutes les informations requises dans le formulaire officiel de candidature, lequel demande les informations suivantes de contact et d'admissibilité de l'institution ainsi que les critères d'attribution de bourse d'étudiant :

Admissibilité et informations de contact de l'institution :

- Nom de l'institution
- Site Web de l'institution
- Énoncé de mission de l'institution
- L'établissement est-il reconnu par son ministère de l'éducation supérieure ou par un autre ministère du gouvernement national ?
- Nom du contact, titre, numéro de téléphone et adresse électronique pour l'institution
- Une attestation confirmant ce qui suit :
 - Les fonds de la Bourse d'études PATH, s'ils sont reçus, et versés par la suite aux étudiants, ne remplaceront pas ni ne supplanteront une autre assistance par voie de subvention.
 - L'institution s'engagera à verser tous les fonds au plus tard le 17 décembre 2021 et à rendre compte des données requises auprès de la Fondation Ellucian au plus tard le 18 février 2022.
 - L'institution attribuera uniquement des bourses aux étudiants admissibles, définis comme ceux qui :
 - Étudiant pour obtenir un diplôme universitaire technique (*Associate's degree*) ou une licence (*Bachelor's degree*), sans double inscription dans un lycée et un établissement d'études post-secondaires.
 - Sont actuellement inscrits à l'institution.

Programmes nouveaux ou élargis :

- Décrire les efforts accomplis au sein de l'institution, le cas échéant, pour fournir des programmes nouveaux, élargis et/ou modifiés conçus pour répondre aux besoins en pleine évolution de la communauté au regard des difficultés économiques aggravées par la COVID-19.

Critères de la bourse d'étudiant :

- Indiquer les étudiants de l'institution qui seraient admissibles à recevoir les fonds de la Bourse d'études PATH en utilisant les trois critères suivants :
 1. Statut d'inscription
 2. Moyenne générale des notes
 3. Besoins financiers
- Indiquer quels sont actuellement les trois premiers besoins financiers des étudiants de l'institution.
- Décrivez l'effet escompté des Bourses d'études PATH sur les étudiants bénéficiaires, la philosophie et l'approche qui sous-tendent la manière dont vous distribuerez les fonds aux étudiants confrontés à des difficultés ou des besoins, la méthode de sélection et de distribution des fonds et comment vous

satisferez aux exigences de compte-rendu, notamment l'exigence d'obtention d'une autorisation auprès des bénéficiaires pour communiquer à la Fondation Ellucian les informations requises. La candidature doit répondre aux trois critères décrits ci-dessus.

- Indiquez le pourcentage des étudiants actuellement inscrits satisfaisant aux critères d'admissibilité définis par l'établissement.
- Décrivez les initiatives actuelles de votre institution aux fins du maintien et/ou de la persévérance des étudiants et de quelle manière la Bourse d'études PATH se distinguerait de ces efforts ou viendrait les renforcer.

Une seule candidature par institution. Les bureaux du système universitaire en charge de superviser plusieurs institutions peuvent poser une candidature, mais chaque institution sera évaluée à titre individuel. Si un Candidat soumet plus d'une candidature, toutes ces candidatures peuvent être annulées par le Sponsor. Les candidatures n'ayant pas en pièce jointe un formulaire officiel de candidature et/ou qui sont reçues au-delà du délai de soumission seront déclarées nulles. Toutes les candidatures et les informations en rapport deviendront la propriété du Sponsor et aucune confirmation ne sera faite ni aucun retour. Toutes les candidatures et les dissertations doivent être originales et rédigées par le Candidat soumettant. Par sa participation, le candidat accorde au Sponsor une licence gratuite, irrévocable, perpétuelle et non-exclusive d'utiliser le contenu de la candidature à des fins de relations publiques, de publicité et de promotion, de quelque manière que ce soit pouvant être déterminée par le Sponsor. Vous convenez que le Sponsor n'est pas responsable de toute utilisation ou distribution par un tiers sans autorisation des éléments de la Candidature. Conformément à ce qui précède, chaque Candidat accepte de décharger, défendre, garantir et exonérer le Sponsor de toute responsabilité concernant toutes demandes, dommages ou obligation résultant de ou en lien avec l'utilisation de la Candidature, y compris sans toutefois s'y limiter la diffamation, l'atteinte à la vie privée ou la violation de droits de publicité ou d'un droit d'auteur.

Les candidatures illisibles et incomplètes sont annulées. Le Sponsor n'est pas tenu responsable pour les candidatures qui sont perdues, tardives, mutilées, endommagées, volées, incomplètes ou adressées à la mauvaise adresse ou les candidatures qui ne sont pas reçues quelle qu'en soit la cause. En cas de litige portant sur la personne ayant soumis une candidature, cette dernière sera présumée avoir été soumise par le titulaire du compte autorisé de la messagerie électronique indiquée avec le compte déposant la candidature. Le titulaire du compte autorisé est présumé être la personne physique associée à l'adresse électronique par l'entité compétente chargée d'attribuer les adresses de messagerie électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION : Le Sponsor effectuera une pré-sélection des candidatures initiales quant aux critères d'admissibilité. Toutes les candidatures admissibles seront évaluées par un panel de juges qualifiés et désignés par le Sponsor sur la base des critères d'évaluation ci-après :

- Caractère exhaustif de la candidature
- Créativité quant à l'attribution des fonds
- Lien avec la mission de l'institution

- Capacité de distribution des fonds
- Impact démontré sur les étudiants
- Satisfaisant aux objectifs du Sponsor

Les candidatures seront examinées entre le 2 août et le 13 août 2021. Les juges dont la décision sera définitive, choisiront les institutions sur la base des critères ci-dessus. Toutes les décisions ex-æquo seront départagées par un juge supplémentaire sur la base des critères d'évaluation décrits ci-dessus. Une seule subvention globale par Institution sélectionnée.

6. NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU PROGRAMME DE BOURSE

D'ÉTUDES : Les Institutions sélectionnées potentielles recevront une notification entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 octobre 2021 via l'adresse électronique ou le numéro de téléphone indiqué dans la candidature. Les Institutions en dehors des États-Unis qui sont sélectionnées pour une bourse auront l'obligation de remplir une Demande d'admissibilité à subvention pour recevoir les fonds. Ce processus est exigé pour se conformer aux réglementations du gouvernement des États-Unis relatives aux subventions accordées aux institutions non-américaines.

7. REMISE DE LA BOURSE D'ÉTUDES : Le gagnant et le Sponsor feront en sorte que la Bourse d'études soit versée à l'institution concernée afin de couvrir les frais pour la période d'inscription de l'automne 2021. À défaut pour le gagnant de satisfaire à ces exigences, il perd tous ses droits à la Bourse d'études et le Sponsor aura toute discrétion pour attribuer la Bourse d'études à un autre candidat ayant obtenu la note la plus élevée à sa dissertation ou ne pas l'attribuer du tout.

Toutes les Bourses d'études seront gérées par le Sponsor et relèvent de l'ensemble des clauses de ces Conditions générales officielles. Les Bourses d'études sont attribuées une seule fois et ne sont pas transférables. Tous les fonds non utilisés au terme de la période d'attribution seront perdus et restitués au Sponsor.

8. EXIGENCES DE COMPTE-RENDU : les Institutions sélectionnées doivent communiquer au Sponsor les données suivantes relatives à chaque étudiant bénéficiaire :

- Nom de l'étudiant
- Courriel de l'étudiant
- Ville d'origine et état de l'étudiant
- Âge de l'étudiant à la date de versement des fonds
- Programme d'études de l'étudiant
- Pays d'origine de l'étudiant
- Date prévue de conclusion/remise de diplôme de l'étudiant
- Montant de la bourse
- Une brève explication des besoins de l'étudiant (pas plus de 100 mots par étudiant)

- Les institutions peuvent classer les étudiants bénéficiaires par catégories et fournir une description de chaque catégorie.

- L'autorisation de l'étudiant et une photo récente, si elles sont fournies, pour que ces informations soient utilisées dans le cadre de la promotion de la bourse d'études PATH.

9. **CONDITIONS GÉNÉRALES** : Le Sponsor se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier la Programme de bourse d'études si une fraude, un virus ou un autre problème ou facteur technique raisonnablement indépendant de la volonté du Sponsor vient corrompre ou détériorer la gestion, la sécurité ou l'intégrité du Programme de bourse d'études, ainsi que le Sponsor en décide à sa seule discrétion. En ce cas, le Sponsor se réserve le droit d'attribuer la Bourse d'études parmi les Candidatures admissibles ayant été reçues jusqu'à la date du dysfonctionnement. Le Sponsor se réserve le droit à sa seule discrétion d'exclure toute personne dont il établit qu'elle se livre à un sabotage du processus de Candidature ou du fonctionnement du Programme de bourse d'études, ou qu'elle agit en violation de ces Conditions générales ou d'une manière déloyale ou causant une perturbation. Toute tentative par une personne ou entité visant à compromettre délibérément le fonctionnement légitime du Programme de bourse d'études est susceptible de constituer une violation du droit pénal et civil. En cas d'une telle tentative, le Sponsor se réserve le droit de solliciter des dommages-intérêts auprès d'une telle personne ou entité dans la mesure des contraintes légales. La Bourse d'études n'est pas transférable. Aucun substitut ni équivalent en espèces n'est autorisé sauf à la seule discrétion du Sponsor.

10. **DÉCHARGE** : Par le dépôt d'une candidature, le candidat convient de décharger et d'exonérer de toute responsabilité le Sponsor, sa société mère, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses agences de publicité et de promotion, et leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents respectifs (collectivement, les « Parties déchargées ») concernant toute réclamation, cause d'action ou obligation de toute nature résultant d'une participation au Programme de bourse d'études, de la réception ou de l'usage/l'utilisation abusive de la Bourse d'études ou d'une association directe ou indirecte avec la Bourse d'études, y compris sans toutefois s'y limiter les pannes ou accidents d'avion, la responsabilité pour préjudice corporel notamment l'homicide délictuel, le dommage aux biens et l'atteinte ou la perte de toute autre nature.

11. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ** : Les Parties déchargées ne sont pas tenues pour responsables de toute information inexacte, qu'elle soit causée par les candidats, par des erreurs d'impression ou par l'un des équipements ou programmations associé(e)s à, ou utilisé(e)s dans le cadre du Programme de bourse d'études. Il ne sera pas attribué plus du nombre de Bourses d'études indiqué ci-dessus. Les Parties déchargées ne sont pas tenues pour responsables de toute erreur, omission, interruption, effacement, défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, panne de ligne de communication, vol ou destruction ou accès sans autorisation à, ou révision des candidatures. Les Parties déchargées ne sont pas tenues pour responsables de problèmes quelconques ou d'une panne technique d'un réseau ou de lignes téléphoniques, de systèmes, serveurs ou fournisseurs informatiques en ligne, d'un équipement, logiciel informatique ou d'une défaillance de messagerie électronique en raison de problèmes techniques ou d'un réseau saturé sur Internet ou sur tout site Web ou combinaison de ceux-ci, y compris le préjudice ou le dommage causé à l'ordinateur du candidat ou d'une

autre personne en lien avec ou résultant d'une participation au Programme de bourse d'études.

12. SPONSOR : Cette Bourse d'études est sponsorisée par la Fondation Ellucian, dont le siège social se trouve 2003 Edmund Halley Drive, Reston, VA 20191.